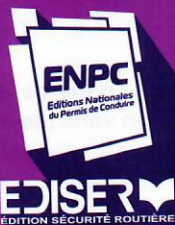




Informations

# Formation 7h

## B(78) vers B



Votre auto-école vous informe sur la formation des conducteurs de véhicules à changement de vitesses automatique, qui souhaitent conduire des véhicules à changement de vitesses manuel. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....



### HORAIRES D'OUVERTURE

Cachet de l'auto-école

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

## Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

## Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



## CARACTÉRISTIQUES

### FORMATION DISPENSÉE

FORMATION DISPENSÉE	
<b>Véhicule utilisé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Catégorie B, à changement de vitesses manuel.</li><li>• Appartenant à l'établissement.</li></ul>
<b>Enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La formation est pratique et individuelle.</li><li>• Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.</li><li>• La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.</li><li>• Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.</li></ul>

# LA FORMATION DE 7 HEURES

## LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
<b>Séquence 1</b>	• 2 h	• Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.</li> <li>• Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.</li> </ul>
<b>Séquence 2</b>	• 5 h	• Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.</li> <li>• Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.</li> </ul>

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE.**  
*Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.*

Raison sociale de l'établissement : \_\_\_\_\_  
 N° d'agrément : \_\_\_\_\_  
 N° SIREN ou SIRET : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : \_\_\_\_\_

Atteste que : \_\_\_\_\_

Nom de famille : \_\_\_\_\_  
 Nom d'usage : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 Née le : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales : \_\_\_\_\_  
 N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_  
 A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel : \_\_\_\_\_  
 Date de délivrance de l'attestation : \_\_\_\_\_

Cachet de l'établissement : \_\_\_\_\_  
 (appartenance de la formation)

Signature du bénéficiaire de la formation : \_\_\_\_\_

Exemplaire blanc: Préfecture      Exemplaire bleu: Elève      Exemplaire rose: Etablissement

**AVERTISSEMENT.** Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession de titre de conduire définitif correspondant.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

11. 911091      9.      10.      11.      12.

14. 204209

1334600001

A01 0000 .....  
 A1 0000 .....  
 A2 0000 .....  
 A 0000 .....  
 B 0000 .....  
 B1 0000 .....  
 F 0000 ..... 19.01.13      19.01.20      B  
 C 0000 .....  
 C1 0000 .....  
 D 0000 .....  
 D1 0000 .....  
 E 0000 .....  
 E1 0000 .....  
 CE 0000 .....  
 CE1 0000 .....  
 CE2 0000 .....  
 CE3 0000 .....  
 CE4 0000 .....  
 CE5 0000 .....  
 CE6 0000 .....  
 CE7 0000 .....  
 CE8 0000 .....  
 CE9 0000 .....  
 CE10 0000 .....  
 CE11 0000 .....  
 CE12 0000 .....  
 CE13 0000 .....  
 CE14 0000 .....  
 CE15 0000 .....  
 CE16 0000 .....  
 CE17 0000 .....  
 CE18 0000 .....  
 CE19 0000 .....  
 CE20 0000 .....  
 CE21 0000 .....  
 CE22 0000 .....  
 CE23 0000 .....  
 CE24 0000 .....  
 CE25 0000 .....  
 CE26 0000 .....  
 CE27 0000 .....  
 CE28 0000 .....  
 CE29 0000 .....  
 CE30 0000 .....  
 CE31 0000 .....  
 CE32 0000 .....  
 CE33 0000 .....  
 CE34 0000 .....  
 CE35 0000 .....  
 CE36 0000 .....  
 CE37 0000 .....  
 CE38 0000 .....  
 CE39 0000 .....  
 CE40 0000 .....  
 CE41 0000 .....  
 CE42 0000 .....  
 CE43 0000 .....  
 CE44 0000 .....  
 CE45 0000 .....  
 CE46 0000 .....  
 CE47 0000 .....  
 CE48 0000 .....  
 CE49 0000 .....  
 CE50 0000 .....  
 CE51 0000 .....  
 CE52 0000 .....  
 CE53 0000 .....  
 CE54 0000 .....  
 CE55 0000 .....  
 CE56 0000 .....  
 CE57 0000 .....  
 CE58 0000 .....  
 CE59 0000 .....  
 CE60 0000 .....  
 CE61 0000 .....  
 CE62 0000 .....  
 CE63 0000 .....  
 CE64 0000 .....  
 CE65 0000 .....  
 CE66 0000 .....  
 CE67 0000 .....  
 CE68 0000 .....  
 CE69 0000 .....  
 CE70 0000 .....  
 CE71 0000 .....  
 CE72 0000 .....  
 CE73 0000 .....  
 CE74 0000 .....  
 CE75 0000 .....  
 CE76 0000 .....  
 CE77 0000 .....  
 CE78 0000 .....  
 CE79 0000 .....  
 CE80 0000 .....  
 CE81 0000 .....  
 CE82 0000 .....  
 CE83 0000 .....  
 CE84 0000 .....  
 CE85 0000 .....  
 CE86 0000 .....  
 CE87 0000 .....  
 CE88 0000 .....  
 CE89 0000 .....  
 CE90 0000 .....  
 CE91 0000 .....  
 CE92 0000 .....  
 CE93 0000 .....  
 CE94 0000 .....  
 CE95 0000 .....  
 CE96 0000 .....  
 CE97 0000 .....  
 CE98 0000 .....  
 CE99 0000 .....  
 CE100 0000 .....

12.      30. 35. 40. 42. 43. 78

01.

1. Date 2. Prénoms 3. Date d'expiration de la formation 4. Délivrance de la formation 5. Date de la formation 6. N° de la formation 7. N° de l'établissement 8. Signature 9. Date de la formation 10. Date de la formation 11. Date de la formation 12. Date de la formation

# VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B78 vers B			
Dénomination		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
<b>DIVERS</b>	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
<b>FORMATION</b>	Pratique				
	Simulateur				
	Heures en supplément				
<b>MONTANT TOTAL EN € TTC</b>					

\*\*1= Taux TVA réduit \*\*2= Taux TVA normal

Informations complémentaires : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3DP00-B78B-01-0418

